

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA SOCIETE ATRIUM

Cimetières et crématoriums de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape

La CCSPL relève la signature de l'avenant n°5 au contrat de concession, à effet du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, date de fin du contrat signé avec ATRIUM, filiale d'OGF et délégataire de service public pour les cimetières et crématoriums de la Métropole de Lyon.

Pour l'année 2019, la commission souligne une nouvelle fois l'évolution, à la hausse, des crémations et des inhumations (respectivement +7% et + 2%), la vente des concessions pour le cimetière de Bron marquant le pas (-7%).

La CCSPL soutient la poursuite des mesures en matière de développement durable, qu'il s'agisse du tri des végétaux et des déchets dans les filières de recyclage, de l'optimisation de la ressource en eau, ou encore des actions en faveur de la biodiversité (fauche raisonnée et, depuis 2017, arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires). La commission se félicite de la poursuite de la convention conclue par le délégataire avec l'ex-FRAPNA (aujourd'hui France Nature Environnement Rhône) et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Enfin la CCSPL soutient les mesures d'aménagement de l'espace par la végétalisation.

La CCSPL prend acte que les émissions de dioxine enregistrées en 2018 sur le four n°2 restent sensiblement inférieures au seuil réglementaire, la différence entre les performances des fours étant, compte tenu des faibles niveaux d'émission, peu significative.

En ce qui concerne le bilan financier, la CCSPL pointe une augmentation des produits (crémations) et des charges, et un résultat à la hausse, avec une profitabilité du contrat plus élevée qu'en 2018 (8,4% contre 5,2%).

La commission constate qu'au vu de l'installation récente d'équipements importants (le 3e four), il n'y a pas eu d'investissements du délégataire en 2019 au titre du gros entretien et renouvellement (GER). La commission souligne les investissements de la Métropole (830 k€ HT) pour l'aménagement de deux clairières et l'extension du jardin du souvenir à Bron, et pour les travaux de signalétique pour l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à Rillieux.

La CCSPL prend connaissance du montant des recettes de valorisation des métaux (59 758 €, dont 19 140 € de reliquat 2018), dont elle approuve la redistribution à des associations, et d'un décret obligeant, pour l'avenir, le délégataire, à tracer ces montants dans les recettes comptables. La commission se dit satisfaite de la réalisation d'une œuvre artistique sur le site de dispersion de Bron pour que les familles puissent laisser un message.

La CCSPL soulève une nouvelle fois la question de la réflexion politique sur la construction, incontournable à moyen terme, d'un troisième cimetière sur le territoire métropolitain. La commission sera attentive à l'évolution des pratiques funéraires impactant les deux sites existants de Bron et Rillieux-la-Pape, dont dépendra l'échéance de sa mise en service.

Enfin, la commission se félicite de l'avancement du projet d'extension sur 2 hectares du cimetière de Bron, avec la réalisation de 6 grandes clairières, dont les travaux doivent démarrer à l'été 2021.